

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Nombre de membres

. Afférents au C.M.  
19. En exercice :  
19. Qui ont pris part à la  
délibération : 17

Vote 17

Pour 17

Contre 0

Abstention 0

Séance du 13 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,  
et le treize juin,

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, MORELLI, PAOLINI, BENVENUTI, et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI.

Procuration : Mr HLUSICKA à PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mr PAOLINI, Mr SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL et Mr POLI à PONZEVERA.

DATE DE LA  
CONVOCATION  
10/06/2024

Absent : Mme BEGNIS, Mr PANZA,

DATE AFFICHAGE  
14/06/2024

Monsieur MORELLI a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**LA CREATION DE 4 LOGEMENTS COMMUNAUX LOCATIFS A PRIX ENCADRE ET AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS AU LIEUDIT CITAJ SUR LE SITE DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS**

Le Maire rappelle au Conseil que l'ancienne caserne des pompiers se trouve au lieu-dit CITAJ, route de la Cathédrale. Le bâtiment, d'une surface de 166 mètres carrés au sol, est vétuste et délabré. On accède au terrain (parcelle AE 123), par une placette en terre, propriété de la Commune (parcelle AE 118) qui dessert plusieurs habitations.

L'objectif de l'opération est d'avoir une stratégie sur le patrimoine de la commune, en mobilisant cette surface de 166 m<sup>2</sup> pour la création de 4 logements locatifs à prix encadré et d'une placette qui sera un lieu de rencontre pour redynamiser ce secteur proche du centre-ville et de la Cathédrale.

Le bâtiment bénéficiera d'une rénovation énergétique (changement des menuiseries, isolation des murs et toiture...) ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques.

Les 4 logements communaux, soit deux T2 de 52m<sup>2</sup> et deux T3 de 83m<sup>2</sup>, seront loués pour une période de 9 ans à titre de résidence principale, sur la base des loyers encadrés de type logement social.

Le montant de l'opération lié à la création des 4 logements est de **974 242,95€ HT**.

La placette sera aménagée et végétalisée pour permettre d'organiser le stationnement et de créer un espace de rencontre.

Le montant de l'opération lié à l'aménagement de la placette est de 409 068,42€ HT.

Le montant total de l'opération s'élève à **1 383 311,37€ HT**.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- Citaj
- **APPROUVE** la construction de 4 logements qui seront loués à prix encadrés au lieudit
  - **APPROUVE** l'aménagement de la placette
  - **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.